

FONDS DE DOTATION

INSTITUT DE LA CULTURE ET DE LA PENSEE ORTHODOXE SAINT-SERGE 93 rue de Crimée – 75019 PARIS

Fonds de dotation déclaré sous le régime de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Agrément de la Préfecture de Paris en date du 23 juillet 2010

BON DE SOUTIEN

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse Mail :

Souhaite effectuer un don au profit du fonds de dotation 'Institut de la Culture et la Pensée Orthodoxe Saint-Serge'.

De la somme de :

Par chèque bancaire (à l'ordre du *Fonds de dotation 'Saint-Serge'*)

Par virement bancaire sur le compte :

La Banque Postale Centre Financier 75900 PARIS CEDEX 15

20041 00001 5764709U020 64

IBAN : FR91 2004 1000 0157 6470 9U02 064

BIC : PSSTFRPPAR

Date :

Signature :

Mémo : Fiscalité et capacités juridiques

Pour les particuliers la réduction d'impôts (IRPP) s'élève à 66 % du montant du don, ce dernier étant pris dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises la réduction d'impôts sur les sociétés est de 60 % du montant du don, dans la limite de don allant jusqu'à 0,5 % du chiffre d'affaire.

Les donateurs sont éligibles au régime du mécénat.

La donation d'un immeuble est exonérée de droits de mutation à titre gratuit.